

8ème vague du baromètre des métiers de l'expertise comptable, du commissariat aux comptes et de l'audit

**Edition 2ème semestre
2024**

L'activité, l'emploi et le recrutement dans la Branche de l'expertise comptable, du commissariat aux comptes et de l'audit

Note méthodologique : élaboré par l'Observatoire des métiers de l'expertise comptable, du commissariat aux comptes et de l'audit (OMECA) depuis 2014, le baromètre des métiers combine une enquête téléphonique semestrielle auprès d'un panel représentatif de 301 cabinets et l'analyse de données Emploi-Formation fournies par l'OPCO Atlas et la statistique publique (Dares, INSEE, ACOSS...). La présente vague a été réalisée sur la base d'une enquête menée entre le 4 et le 26 novembre 2024 et d'une analyse réalisée par BVA People Consulting et son partenaire Olecio.

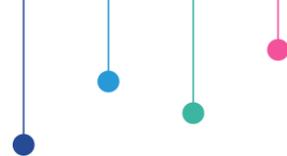


1/ La structure et l'évolution de l'emploi dans la Branche de l'expertise comptable, du commissariat aux comptes et de l'audit

Dans la branche, 7 entreprises sur 10 sont des TPE et 6 salariés sur 10 évoluent dans une TPE ou PME. Sur 5 ans, on note une baisse importante de la part des employés dans les effectifs (- 10 pts) au profit essentiellement de la catégorie « Professions intermédiaires » (+9 pts). Plus de la moitié des salariés sont titulaires d'un diplôme Bac+5 ou supérieur (35%) ou Bac+3/4 (19%). La branche est également caractérisée par une forte représentation des femmes (67%), avec un poids qui reste stable depuis 5 ans.

La typologie des contrats de travail est marquée par une très bonne qualité d'emploi avec un recours extrêmement limité aux CDD (1,9% contre 8,0% toutes branches confondues) et une part importante des contrats à temps complet (88% contre 81,1%).

Concernant les offres d'emploi collectées par France Travail et ses partenaires pour le secteur des activités comptables, le volume a diminué en 2024 par rapport à 2023. Ainsi, 2 500 offres d'emploi ont été enregistrées au troisième trimestre 2024 contre 3 390 au troisième trimestre 2023. Ces offres concernent à 92% des CDI, proportion qui a progressé depuis 5 ans (87% de CDI en 2019).



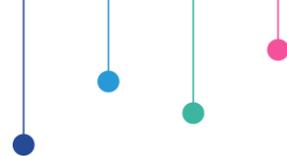
2/ L'activité, l'emploi et le recrutement au 1^{er} semestre 2024 dans la branche de l'expertise comptable, du commissariat aux comptes et de l'audit

Interrogés sur leur activité au premier semestre 2024, 6 cabinets sur 10 soulignent la stabilité de l'activité (62%). 1 cabinet sur 4 (26%) estime que son chiffre d'affaires a augmenté par rapport au premier semestre 2023, proportion similaire à l'année précédente. La tendance est plus favorable en région Grand Est, où près de la moitié (47%) note une hausse de l'activité. A l'inverse, on observe en Île-de-France un recul de l'activité pour 13% des cabinets contre 7% en moyenne.

Dans le détail, environ 1/3 des cabinets (28%) témoigne d'une hausse d'activité dans la tenue et présentation des comptes annuels. En recul ce 1^{er} semestre 2024, l'activité en gestion sociale n'a augmenté que pour 1/4 des cabinets (23%), contre près d'1/3 (31%) au 1^{er} semestre 2023. Les autres activités - activités juridiques, déclaration d'impôt, conseil fiscal et patrimonial, ainsi que gestion financière - étant en progression dans environ 1/4 des cabinets. L'activité de commissariat aux comptes a progressé pour près d'1 cabinet sur 5, une part proche de celle enregistrée au 1^{er} semestre 2023. Toutefois, 1 cabinet sur 10 (12%) a constaté une baisse sur cette activité, contre seulement 6% au 1^{er} semestre de l'année précédente.

Au 30 juin 2024, le nombre de salariés est resté inchangé depuis un an, pour plus des 2/3 des cabinets de la Branche (69%). Seul 1 cabinet sur 5 (20%) fait part d'une augmentation de l'effectif contre 1 cabinet sur 4 (25%) l'année précédente. Cependant, plus d'1/4 des structures de 10 à 49 salariés (27%) ont vu leur effectif augmenter ; c'est aussi le cas des cabinets exerçant hors Île-de-France (23%) ou ayant des activités juridiques (23%).

S'agissant des recrutements, environ 1 cabinet sur 4 (28%) déclare avoir recruté au 1^{er} semestre 2024, une part légèrement en baisse comparée à celle du 1^{er} semestre 2023 (32%). Pour les structures de 10 à 49 salariés, cette part est nettement plus élevée et monte à près d'1 sur 2 (47%). Les tensions ont diminué puisque près de la moitié des cabinets (47%) ayant recruté au 1^{er} semestre 2024 n'ont pas été confrontés à des difficultés de recrutement : une situation nettement plus



favorable qu'au 1^{er} semestre 2023, où seul 1/3 des cabinets (34%) n'avait pas connu de difficultés.

A l'instar du 1^{er} semestre 2023, les recrutements ont principalement concerné les métiers de l'expertise comptable (86%) et, notamment, les collaborateurs comptables spécialisés (ex : gestion et patrimoine, pilotage de la performance). Le recrutement de consultants RH progresse (9% contre 3% il y a un an), tandis qu'il recule pour les juristes (11% contre 19% l'année précédente) et les fonctions Support (4% contre 16%). L'alternance demeure un important levier de formation et de recrutement dans la branche. 6 cabinets sur 10 (63%) ont recruté 1 ou plusieurs jeunes en alternance et 1 cabinet sur 3 (33%) a recruté au moins l'un de ces jeunes à l'issue de l'alternance dans son cabinet. En Île-de-France, région ayant particulièrement recours à ce dispositif, 9 cabinets sur 10 (89%) ont recruté 1 ou plusieurs jeunes en alternance.

3/ Les perspectives d'activité, d'emploi et de recrutement au 1^{er} semestre 2025 dans la branche de l'expertise comptable, du commissariat aux comptes et de l'audit

Pour le 1^{er} semestre 2025, les perspectives sont à la stabilité de l'activité pour 2 cabinets sur 3 (62%). Seul 1 sur 5 anticipe une croissance de son chiffre d'affaires par rapport au 1^{er} semestre 2024.

L'effectif devrait rester stable au 1^{er} semestre 2025 pour près de 9 cabinets sur 10 (85%) et augmenter pour 12% d'entre eux, part inférieure à ceux qui avaient projeté une hausse il y a un an (17%). De même, moins d'1 cabinet sur 5 (18%) prévoit de recruter au 1^{er} semestre 2025, proportion en recul par rapport à l'année précédente (23%).

L'Observatoire des Métiers de l'Expertise comptable, du Commissariat aux comptes et de l'Audit (OMECA) a été créé le 16 janvier 2008 par les organisations syndicales d'employeurs (ECF et IFEC) et de salariés (CFDT, la CFE-CGC, la CFTC, la CGT et la CGT-FO) dans le but de :

- *Réaliser des travaux d'analyse et de préconisation sur les changements qui affectent ou sont susceptibles d'affecter de manière quantitative ou qualitative les emplois, notamment en termes de contenu et d'exigence de compétences,*
- *Mettre en œuvre à cet effet les moyens nécessaires à la collecte et à l'analyse des informations quantitatives et qualitatives permettant d'identifier et de mesurer les évolutions des métiers répertoriés dans ce secteur d'activité, ainsi que des compétences et formations nécessaires à leur exercice.*

Les publications de l'OMECA sont disponibles sur le site www.metierscomptabilite.fr